

## Erratum

### Décret 1487-96, 4 décembre 1996

CONCERNANT la ministre responsable de la Famille

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, Lois et règlements, vol. 128, n<sup>o</sup> 53, 24 décembre 1996, page 7305.

Le paragraphe suivant:

«QUE, conformément à cet article, elle exerce, à ce titre, les fonctions du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, prévues au paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 1 de la Loi sur les Relations avec les citoyens et de l'Immigration et modifiant d'autres dispositions législatives (1996, c. 21), en ce qui a trait aux familles;»

aurait du se lire:

«QUE, conformément à cet article, elle exerce, à ce titre, les fonctions du ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, prévues au paragraphe 4<sup>o</sup> de l'article 11 de la Loi sur les Relations avec les citoyens et de l'Immigration et modifiant d'autres dispositions législatives (1996, c. 21), en ce qui a trait aux familles;».

26967

### Modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10)

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, Lois et règlements, volume 129, n<sup>o</sup> 1, 8 janvier 1997, pages 94 à 95.

À la page 95, le paragraphe suivant:

«QUE les modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10), ci-annexées, soient édictées.»

aurait dû se lire:

«QUE les modifications aux annexes I et II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10), ci-annexées, soient édictées.»

26968